



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 16 septembre 2020

PV 3-2020

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre cette séance supplémentaire en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité. Il les remercie d'être présents pour réparer le « couac » lié aux comptes 2019 et leur réitère les excuses du Bureau ainsi que les siennes personnelles.

Le PV de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire suppléante.

Quorum

29 membres présents, 15 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

Note : lors de la séance, il a été annoncé 2 membres absents non excusés. Cependant, l'un des deux s'était excusé dans l'après-midi auprès de Mme Regula Heck-Tobler qui, en congé maladie, n'a pu relever ses courriels que le lendemain.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 3 septembre 2020. Le document « Comptes communaux 2019 » accompagnait ce courrier.

L'Ordre du jour a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

2. PRÉAVIS 2/2020 : « COMPTES 2019 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission permanente des finances

Le rapport de la Commission permanente des finances, formée de M. Nicolas Pittet, Président, M. Quentin Riva, Mmes Fanny Falconnet, Cynthia Fivaz et M. Pierre-Alain Cochand, a été adressé par courrier à l'ensemble des conseillers le 13 août 2020. Il n'est donc pas lu.

M. Hervé Bandini propose de passer les comptes en revue chapitre par chapitre.

Le chapitre 1, « Administration générale », suscite les interventions suivantes :

- A la rubrique 110.3151, M. René Parrat se demande quelle est la part revenant à l'entreprise qui assume l'entretien du matériel informatique.
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, lui répond qu'il n'a pas le détail, mais, que comme noté sur la page précédente, il y a eu, entre autres, le renouvellement de cinq licences Office ProPlus.
- M. René Parrat souhaiterait connaître les chiffres de l'entreprise qui assure le suivi informatique, les a-t-on ?
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, lui répond que oui ; toutefois, la boursière étant en vacances au moment de la séance du Conseil, il n'a pas accès à cette information.
- M. René Parrat imagine que ces chiffres pourront être transmis ultérieurement.
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, lui répond par l'affirmative.

Le chapitre 2, « Affaires culturelles », provoque la discussion suivante :

- M. Pierre Baumann s'interroge quant aux CHF 15'000.- budgétisés pour l'aménagement du rond-point sud RC 177 ZI : s'il comprend bien, il ne s'agit pas d'une somme allouée à la construction du rond-point, mais bien à sa décoration.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui confirme qu'il s'agissait en effet de réaliser un aménagement décoratif, en plaçant une roue à aubes sur ce rond-point. Malheureusement, les exigences de sécurité sont telles que le projet n'a pas pu être mis à exécution.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, se permet d'intervenir afin d'apporter un éclaircissement quant aux interrogations de M. René Parrat pour la rubrique 110.3151 (chapitre 1) : il y a 3 postes principaux, soit 2 postes pour la maintenance et l'assistance informatique pour CHF 12'600.- et le dernier pour l'achat de 5 licences Office pour CHF 2'700.-.
- M. Hervé Bandini, Président, souligne alors que le Conseil est libéré d'une question en suspens.
- M. René Parrat remercie M. Olivier Berthoud pour ces précisions.

Le chapitre 3, « Domaines et bâtiments », soulève la question suivante :

- A la rubrique 351.318, Mme Martine Nicollerat se demande quels sont ces honoraires de quelque CHF 14'000.- ?
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agit des prestations de service de l'entreprise de nettoyage.
- En effet, précise M. Olivier Duperrut, Syndic, pendant la période durant laquelle le concierge était à l'assurance, il a fallu prendre une entreprise externe pendant 5 mois.

Le chapitre 4, « Travaux », suscite la discussion suivante :

- A la rubrique 420.431, M. René Parrat se souvient que la Municipalité avait annoncé avoir déposé un recours sur des taxes permis de construire. Est-ce que ça été facturé sur l'exercice 2019 ou en 2020 ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui confirme qu'il s'agit de 2019.
- M. Pierre Baumann souhaite des précisions concernant la rétrocession de la taxe sur les sacs taxés (rubrique 450.4361) : de quoi s'agit-il exactement ? Et, d'autre part, est-il préférable, pour la Commune, que les habitants les achètent directement à Vufflens ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que, lors de l'achat des sacs taxés, une partie est de toute façon rétrocédée aux communes. Par conséquent, le lieu de l'achat, directement à Vufflens ou chez un grand distributeur, n'a pas d'importance : la Commune ne reçoit pas plus ou moins.

Le chapitre 5, « Instruction publique et cultes », entraîne la remarque suivante :

- M. Jean-Claude Stucky annonce qu'il fait partie des personnes qui devront voter les comptes de l'AsiVenoge le 30 courant. Il s'interroge donc sur le montant de 389'578.39 versé par notre commune pour l'AsiVenoge : il a un montant différent, celui de quelque 496'000.-. Est-ce que le dernier acompte (sur les quatre facturés) ne figure pas ici ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui précise que ce ne sont pas les comptes 2020 qui vont être votés prochainement à l'AsiVenoge, mais le budget 2020... d'où des chiffres qui ne sont pas les mêmes.

Les chapitres 6, « Police » et 7, « Sécurité sociale », ne suscitent pas de commentaires.

Le chapitre 8, « Services industriels » entraîne l'échange suivant :

- A l'heure où l'on parle d'économiser l'eau, M. Pierre Baumann se dit surpris de la perte entre 1/4 et 1/3 entre l'eau achetée et l'eau revendue : est-ce toujours autant que ça ?
- « Mieux vaut de l'eau que du pastis » plaisante M. Michel Gruaz, Conseiller municipal. Plus sérieusement, ce dernier rappelle que d'importantes fuites ont eu lieu sur le réseau d'eau de la Commune l'année passée, car certaines conduites n'ont pas été posées, à l'époque, comme il aurait fallu. Toutefois, l'objectif 2020 est d'atteindre une perte nettement moindre que celle subie en 2019.

Les derniers chapitres des comptes communaux 2019, soit « Comptes d'investissement », « Comptes de bilan », ainsi que les pages 57 à 60, ne soulevant pas d'autres questions, le Président considère que la discussion est close et procède alors au vote du préavis.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal N° 2/2020 du 20 avril 2020 ;
- Ouï les rapports des commissions permanentes de gestion et des finances chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'approuver le prélèvement de l'excédent des dépenses de CHF 94'318.67 du capital qui s'élève, après cette opération, à CHF 140'962.32 ;
2. d'accepter les comptes communaux pour 2019, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan du 31 décembre 2019 tels que présentés ;
3. de donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale pour les comptes 2019.

Le préavis 2-2020 est accepté à l'unanimité.

3. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Pierre Baumann souhaite revenir sur le « couac » relatifs aux comptes communaux 2019, en soulignant toutefois qu'un oubli est humain et que son intervention n'a pas pour but de dénigrer le travail du Bureau. Ce qui le questionne, c'est pourquoi les conseillers n'ont pas remarqué que les comptes ne figuraient pas dans l'envoi postal. Aurait-on pu éviter ce « couac » si les conseillers appartenaient à des partis politiques et, comme dans d'autres communes, se seraient réunis en groupes afin d'étudier les objets, poser des questions ciblées et éviter ainsi des malentendus ? Il relève, de plus, qu'avec les élections du printemps prochain, les électeurs vont peut-être se poser la question du pourquoi de ce « couac ».
- M. Hervé Bandini, Président, prend note de cette remarque et lui répond que la responsabilité principale échoit toutefois au Bureau, pas aux conseillers.
- M. Pierre Baumann considère plutôt qu'il s'agit de « notre » responsabilité, qu'il y a une réflexion à mener sur la manière de fonctionner du Conseil.

- M. René Parrat intervient en soulignant que c'est le propre des systèmes majoritaires. Dans un Conseil communal élu à la proportionnelle, on trouve en effet ce type de fonctionnement avec des groupes de citoyens qui se réunissent pour soutenir un projet. Ce fonctionnement est cependant moins ouvert que dans un système tel que le nôtre. Un système majoritaire peut être modifié aussi, certaines communes du gabarit de Vufflens l'ont d'ailleurs fait, mais ce n'est jamais très satisfaisant, car cela change complètement la donne, tant pour le fonctionnement du Conseil que pour le travail de la Municipalité. Nous avons un système de proximité, qui a certes ses inconvénients : on le voit très bien en pratique avec des personnes qui étudient les objets et d'autres un peu moins. Selon M. Parrat, ce problème ne sera pas résolu aisément, il vaut mieux vivre avec ce système et, au sein du Conseil communal, s'il y a des tendances, des implications à faire aboutir un projet, il faut se les communiquer entre membres du Conseil. Il faut garder cette fragilité technique qui fait aussi le charme de notre système !
- M. Joseph Vanderweckene rappelle que le Conseil possède une Commission des finances et qu'il se fie au travail de cette commission. En effet, puisque le Conseil délègue à la Commission l'examen attentif des comptes, M. Vanderweckene n'a pas été particulièrement ennuyé de ne pas recevoir le document « Comptes communaux 2019 », étant donné que le rapport de la Commission des finances était, lui, joint à l'envoi.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise que, dans le contexte de l'étude d'une éventuelle fusion, la Municipalité avait participé à un groupe de travail qui réunissait Penthaz, Penthalaz, Mex, Lussery-Villars et Daillens. L'idée même de « passer aux partis » – condition *sine qua non* pour la réalisation de la fusion – était très mal ressentie, aussi bien par les conseillers qui avaient été consultés que par la Municipalité.
- Sur un autre sujet, M. Marcel Germann annonce que le GSL est à la recherche de 2-3 personnes pour étoffer son équipe dans le but de proposer une nouvelle édition du marché artisanal l'année prochaine.

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en remerciant sincèrement les conseillers d'avoir consacré du temps afin de permettre l'approbation des comptes communaux 2019.

La séance est levée à 20h25.